

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 janvier 2022

POURVOI FORME CONTRE UNE DECISION DE LA CHAMBRE DE L'INSTRUCTION DE LA COUR D'APPEL DE PARIS DANS L'AFFAIRE CONCERNANT MUKHTAR ABLYAZOV

Le 13 janvier 2022, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a infirmé une ordonnance du juge d'instruction du tribunal judiciaire de Paris rendue le 8 mars 2021, dans une information judiciaire concernant Mukhtar ABLYAZOV.

Par cet arrêt, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a constaté que les faits d'abus de confiance aggravé et de blanchiment d'abus de confiance aggravé reprochés au mis en examen étaient prescrits, ce qui avait pour conséquence de mettre fin à l'instruction.

Le procureur général de Paris a, le 18 janvier 2022, formé un pourvoi en cassation contre cet arrêt.

Rémy HEITZ

Contact presse

Maxime DOLIVEUX, magistrat chargé de la communication et de la relation presse

presse.ca-paris@justice.fr

+33 (0) 6 20 34 20 71